

# Fiche Repères

## RÈGLE DE BASE DE RANGEMENT DES «PHYTOS»

### Règle n° 2 :

Je sépare les



Mortel, toxique  
Cancérogène,  
mutagène, toxique  
pour la reproduction  
avec H341, H351, H360, H361, H362

des autres produits

### Règle n° 1 :

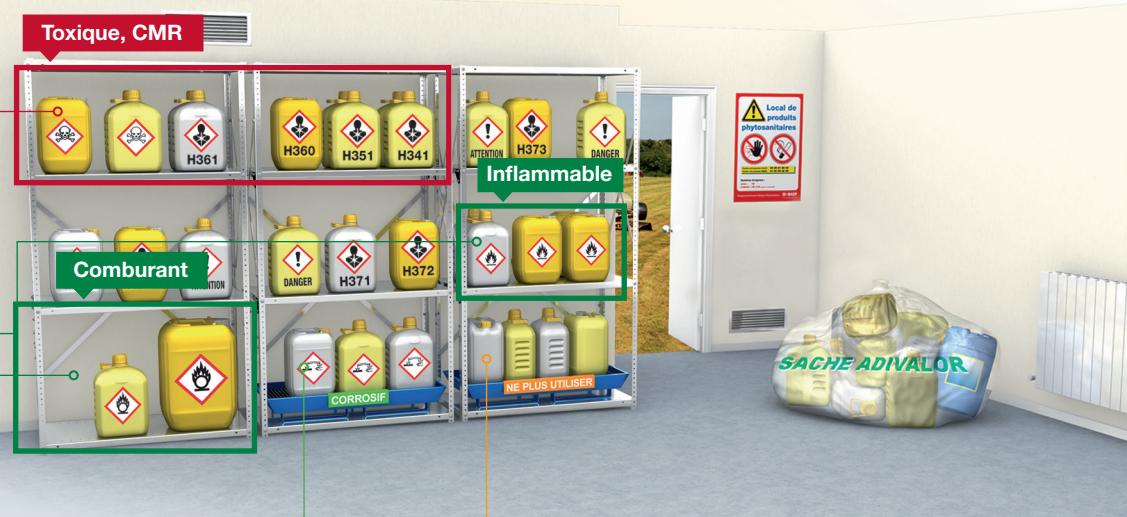
Mon local phyto est fermé à clef,  
ventilé et ne contient que des « phytos »

### Règle n° 3 :

Je sépare les



Comburants      Inflammables



### Règle n° 4 :

Je mets les



dans des cuvettes  
individuelles de  
rétention

### Règle n° 5 :

Je range les produits  
non utilisables  
(PPNU), périmés,  
détériorés, plus  
autorisés, à part avec  
mention : « ne plus  
utiliser »

### Remarques



Point d'eau et extincteur à  
l'extérieur du local. Je peux  
stocker mes bidons vides,  
rincés et égouttés dans le  
local.